

Tourriers, le 12 janvier 2021

Le Président

aux

Maires de la Communauté de communes

*Affaire suivie par Julie GOULARD
Courriel : economie@coeurdecharente.fr
Ligne directe : 05 45 20 68 46*

Objet : Bilan des aides « Coup de pouce COVID-19 » attribuées à l'échelle de la Communauté de communes

Mesdames et Messieurs les Maires,

Comme vous le savez, la Communauté de communes Cœur de Charente et ses 51 communes ont souhaité soutenir les entreprises durant la crise sanitaire. Outre l'accompagnement de notre service économique dans les différentes démarches, un fonds d'aide « Coup de pouce COVID-19 » a été rapidement constitué grâce à l'accord unanime des communes de Cœur de Charente. Doté de 200 000€, ce fonds d'urgence a été financé pour moitié par la Communauté de communes et pour moitié par ses communes membres.

Cette aide, adressée aux entreprises qui n'avaient pas bénéficié du fonds de solidarité de l'Etat (hors cafés et restaurant, dispensé de cette condition), a permis d'aider 41 entreprises de notre territoire. Comme je m'y étais engagé, j'ai souhaité vous communiquer la liste de ces entreprises, que vous trouverez en pièce jointe.

Je vous rappelle qu'en complément de cette aide d'urgence, désormais clôturée, nous avons instauré une aide à la relance, « Coup de pouce Relance », afin de soutenir les investissements réalisés par nos entreprises en ces temps incertains. Les entreprises avaient jusqu'au 31 décembre pour déposer leur pré-demande. 47 entreprises l'ont fait.

Je vous rappelle qu'après ces aides exceptionnelles, l'aide « Coup de pouce Cœur de Charente » reste mobilisable. Le service économique se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de mes cordiales salutations.

